

Jusqu'à présent, les compagnies de gaz ou les usagers n'ont éprouvé aucune difficulté, mais si des autorisations d'approvisionnement supplémentaire ne sont pas données dans un avenir relativement proche, on peut prévoir qu'il sera difficile, particulièrement à Trans-Canada Pipe Line, de satisfaire la demande des Canadiens au cours de l'hiver prochain. Nous risquons donc de connaître une pénurie, non pour des raisons pratiques d'entreposage, mais à cause de la décision de principe prise par le gouvernement albertain.

Le gouvernement du Canada estime que si nous pouvons aboutir à un accord sur la fixation d'un juste prix du gaz au Canada, nous serions alors en droit de demander au gouvernement de l'Alberta de lever en même temps l'embargo sur le gaz destiné à ses clients traditionnels des autres parties du Canada. Les entretiens qui auront lieu entre les représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux porteront donc sur la fixation du prix et sur la disponibilité d'approvisionnements supplémentaires.

La troisième question liée à la fixation du prix intérieur du gaz a une portée qui dépasse les régions du Canada consommatrices de pétrole canadien, elle touche toutes les provinces. C'est pourquoi les dix provinces devraient participer au règlement de cette question et non, comme c'est le cas pour le gaz naturel, la province productrice et les quatre provinces qui sont ses principaux clients. En réalité, il n'y a ici aucune limite de temps en cause. Par exemple, contrairement au gaz naturel, à l'égard duquel on a fixé la date du 1^{er} novembre, il n'y a pas de date fixe avant laquelle le gouvernement doit prendre une décision. De fait, le premier ministre Lougheed a indiqué, et il l'a répété encore une fois à la télévision pendant la fin de semaine qu'il ne juge pas nécessaire pour sa part d'augmenter le prix du pétrole aussi longtemps que des discussions utiles sont en cours à ce sujet.

Par conséquent, nous verrons à entamer de telles discussions, tant avec les producteurs qu'avec les consommateurs, pour voir si nous pouvons arriver à un accord que tous jugeront acceptable étant donné l'état actuel de l'économie. Le premier ministre a signalé que nous viserions à obtenir un consensus, comme nous avons essayé de le faire à la dernière réunion et comme nous avons eu à le faire l'année dernière. Ce sera notre premier objectif.

Par ailleurs, monsieur le président, j'ai constaté que le premier ministre Blakeney de la Saskatchewan avait indiqué qu'il demanderait une hausse de \$2.50 le baril, mais le communiqué que j'ai vu ne précisait aucune date pour cette augmentation. Pour ma part, j'espère qu'il ne fera rien à cet égard avant que nous ayons conclu un accord quelconque. Cependant, selon la loi actuelle, s'il décide d'augmenter le prix, le gouvernement fédéral ne peut bien sûr rien faire pour l'en empêcher.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, puis-je poser une question? Le ministre a-t-il convenu à la conférence la semaine dernière que l'accord conclu le 27 mai de l'année dernière au sujet du prix de \$6.50 le baril resterait en vigueur jusqu'à la fin de juin? Faut-il conclure que probablement aucune province pro-

Administration du pétrole—Loi
ductrice ne modifiera ses prix avant la date d'expiration de l'accord volontaire conclu l'année dernière?

M. Macdonald (Rosedale): Il m'est impossible d'être fixé là-dessus, monsieur le président. En réalité, il n'y a pas eu de précisions à cet égard et je ne suis pas fixé sur les intentions de la Saskatchewan. Mais j'espère qu'elle n'agira pas avant qu'on en arrive à un consensus national, ou au contraire que la conclusion d'un accord ne se révèle impossible entre provinces consommatrices et productrices.

Tant qu'un accord restera possible, comme le premier ministre l'a indiqué à ses homologues provinciaux et l'a répété encore une fois à la presse, nous ne recourrons pas aux pouvoirs que ce bill prévoit c'est-à-dire que nous n'imposerons pas un plafond aux prix pétroliers. Ce plafond, à ce que je puis prévoir, serait quelque peu inférieur au prix résultant de l'augmentation de \$2.50 le baril mentionnée par le premier ministre Blakeney. Par ce bill, nous demanderons le pouvoir de prendre une pareille mesure après la promulgation; mais nous ne promulguons pas les parties du bill qui concernent les prix du pétrole et du gaz naturel à défaut d'entente, tant que la recherche de ce consensus n'aura pas abouti à un échec.

En résumé, pour répondre à la question du député de Peace River, les discussions vont porter sur le prix du gaz exporté, à propos duquel il y a peut-être moins de désaccord entre les provinces ou entre ces dernières et l'État fédéral que sur la question technique de la redistribution des recettes. Ensuite, nous aborderons la question du prix du gaz naturel, à propos duquel les divergences d'opinions entre provinces productrices et consommatrices sont plutôt vives. Et enfin, c'est-à-dire en troisième lieu, nous passerons au prix du pétrole, pour lequel il a été moins question d'arrêter un calendrier précis que sur les deux autres questions.

● (1540)

Le gouvernement, par l'entremise de ses fonctionnaires, de l'Office national de l'énergie et, au moment opportun, avec la participation de nos homologues provinciaux, tentera d'en arriver au genre d'accord dont a parlé le premier ministre. En cas d'échec, si nos entretiens sont rompus et que nous constatons l'impossibilité d'en arriver à un accord général conforme à l'intérêt économique national et à l'intérêt des provinces productrices, alors, le gouvernement fédéral, et c'est aussi l'avis du premier ministre Davis, usera du pouvoir que confère le présent bill et essaiera de fixer un prix pour le marché canadien, un prix qui sera acceptable dans le cadre de l'économie canadienne, sans être indûment injuste pour les intérêts des provinces productrices.

M. Stanfield: Sans être indûment injuste?

M. Macdonald (Rosedale): Le chef de l'opposition trouve à redire aux termes que j'emploie. J'aurais dû dire que nous prendrons une mesure qui ne sera pas injuste pour les provinces productrices. Nous espérons que l'accord ne sera pas rompu. Si cela arrive, comme le premier ministre Davis l'a indiqué, le gouvernement fédéral doit, en dernier essor, prendre les mesures qui s'imposent. C'est pour cette raison que nous voulons faire adopter le présent bill.